



Pegc Nancy/Metz



BULLETIN TRIMESTRIEL n° 58 - novembre 2017

SNUipp NANCY-METZ Section Académique PEGC

1 rue du Pré Chaudron
57 070 Metz
Téléphone : 06 80 63 36 30
E-mail : e.rouet@orange.fr

En mettant en œuvre une politique d'austérité et de précarisation qui met à mal la solidarité et les cohésions sociales, le nouveau gouvernement n'a pas épargné les fonctionnaires et les annonces les concernant se sont succédées à un rythme effréné depuis la rentrée : suppression de 120 000 postes, rétablissement de la journée de carence, gel du point d'indice, report d'un an les mesures PPCR, hausse de la CSG avec des mesures de compensation incertaines.

Le gouvernement a décidé de détériorer le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents représentant 20 % de l'emploi en France !

C'est inacceptable !

Pour s'opposer aux attaques du gouvernement, les 9 fédérations syndicales de la Fonction Publique ont mobilisé, avec succès, les agents publics le 10 octobre à l'initiative de la FSU. Elles ont boycotté le Conseil commun de la Fonction Publique du 6 novembre.

Soucieux de défendre les intérêts des salariés du secteur public comme du privé, et refusant ce nouveau modèle social que le gouvernement veut imposer, le SNUipp-FSU appelle les enseignant-es à s'emparer des journées de mobilisation, et à participer aux manifestations et aux rassemblements organisés dans leurs départements.

PEGC aussi concernés, ne laissons pas faire et continuons à nous mobiliser pour défendre un service public d'éducation de grande qualité au service de la réussite de tous les élèves mais aussi pour notre métier et nos conditions de vie !

Elisabeth ROUET
Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz



Sommaire

- P1 Edito
- P2 Etat des lieux
- P3 Corpo
- P4 Communiqués FSU
- P5 Actualités
- P6 Infos -
Syndicalisation

Pour tout conseil et aide
mais aussi pour être
destinataire de la lettre
électronique du SNUipp
spéciale PEGC :
SNUippINFO (actualité,
corpo...) envoyez un
mail à :
e.rouet@orange.fr



Adhérez en ligne !!!
<https://adherer.snuipp.fr>



(Etat des lieux

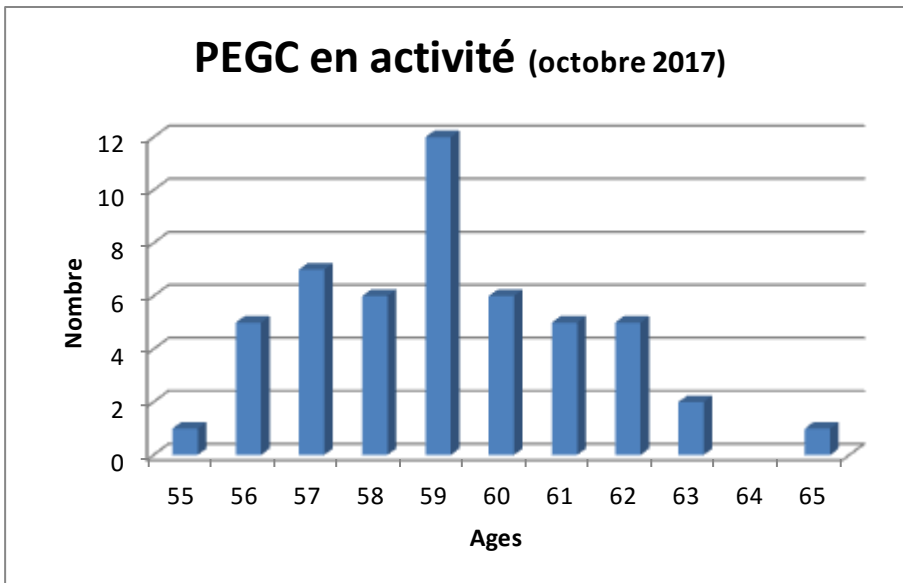
PEGC Nancy-Metz

Qui sommes-nous ? Combien sommes-nous ?

Source annuelle EPP - Ministère de l'Education Nationale - 1er Octobre 2017
Effectif considéré : PEGC en position d'activité (ne figure pas les PEGC en disponibilité)

PYRAMIDE DES AGES - PEGC Nancy-Metz - Octobre 2017

Répartition des PEGC par échelon - Oct 2017



Echelons CI Ex	Nombres
3	7
4	25
5	18
Total	50

Rappels effectifs

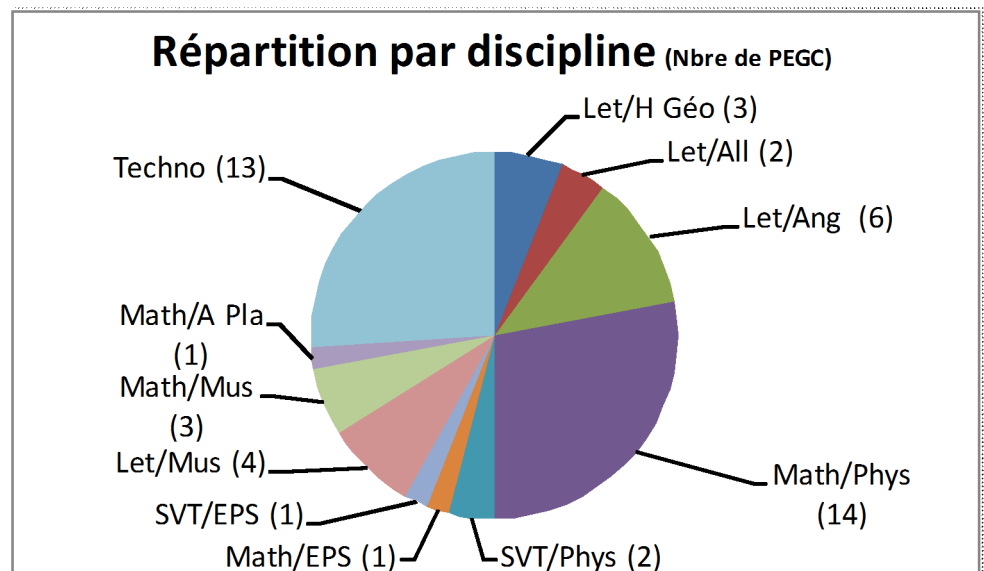
Nombre de PEGC	Années
100	Oct 2014
88	Oct 2015
72	Oct 2016
50	Oct 2017

AGE MOYEN DES PEGC : 57 ans et 9 mois

Répartition des PEGC par département - Oct 2017

DISCIPLINES enseignées par les PEGC de Nancy-Metz - Oct 2017

Départements	Nombres de PEGC
Meurthe et Moselle	11
Meuse	5
Moselle	25
Vosges	9
Total	50



PPCR : La FSU écrit au premier ministre

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre

Les Lilas le 20 octobre 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Lors du rendez-vous salarial du 16 octobre dernier, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé le report d'un an de l'ensemble des mesures 2018 issues du protocole « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations ».

Cette décision est inadmissible pour la FSU.

Si elle devait être mise en œuvre, elle constituerait une rupture de confiance dans la parole de l'État et augurerait mal d'un dialogue social de qualité. Pour la FSU, cela serait un très mauvais signal envoyé aux personnels dont l'engagement au service de l'État, des collectivités territoriales et dans les hôpitaux n'est pas à démontrer et constitue une richesse essentielle pour la France, pour chacune et chacun.

Un tel report contribuerait à dégrader de nouveau le pouvoir d'achat des agent.e.s, déjà mis à mal par l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice.

Cette décision revient en effet à remettre en cause la nécessité de revaloriser les carrières de la Fonction publique.

Pour la FSU, le protocole « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » constitue un premier pas dans l'amélioration des carrières et la reconnaissance des qualifications et de l'investissement des personnels. Alors que le pouvoir d'achat des agent.e.s n'a cessé de se dégrader les dernières années, les agent.e.s de la Fonction publique ont besoin d'être conforté-es dans leur rôle et leurs missions. Décider de décaler ce calendrier est une mesure totalement incomprise.

Cette décision, si elle était maintenue, est non seulement injuste mais également inefficace. En effet, qui peut croire que cette mesure nuirait au redressement des finances publiques ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, la FSU vous demande, une nouvelle fois, solennellement, de revenir sur cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

Le cycle de discussions PPCR, « Parcours, Carrière et rémunérations », engagé par le précédent gouvernement, n'a pas débouché sur un accord majoritaire mais ses principales dispositions ont été mises en application à travers une série de décrets.

Le gouvernement actuel a annoncé le report de 12 mois de la mise en œuvre des mesures prévues à partir du 1^{er} janvier 2018.

Concrètement, pour les PEGC qu'en est-il ?

Toutes les mesures prises avant cette date seront appliquées :

⇒ Ainsi, la première étape de revalorisation des grilles au 1^{er} janvier 2017 a bien eu lieu :

4 points de conversion d'une part des primes en points d'indice et une petite revalorisation (6 points d'indice) pour les 3 derniers échelons de la classe exceptionnelle.

⇒ Egalement actée au 1^{er} septembre 2017 : la mise en place des nouvelles grilles, accélérant la durée de passage des échelons dans la classe exceptionnelle (et celle de quelques échelons de la classe normale).

Seront décalées les mesures prévues à partir de janvier 2018 :

⇒ La deuxième conversion primes/points

⇒ La deuxième revalorisation pour les trois derniers échelons de la classe exceptionnelle

⇒ La création du nouvel échelon terminal pour la classe exceptionnelle (6^o échelon : indice 821).

Plus de détails dans le n° 85 « Les PEGC Le Collège » de décembre 2017.



Que se passera-t-il au 1^{er} janvier 2018 ?

- ♦ Rétablissement de la journée de carence.
- ♦ Gel de la valeur du point d'indice.
- ♦ Hausse de la cotisation retraite (+ 0,27 %).
- ♦ Hausse de la CGC (1,7 point) avec compensation par la suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité (1% du traitement) et la création d'une indemnité.

On est loin de la promesse de Macron d'augmenter le pouvoir d'achat à cette occasion !

Fonction Publique : un non rendez-vous salarial

Lors du rendez vous salarial de ce jour, le Ministre a confirmé nos inquiétudes : gel du point d'indice, jour de carence, report d'un an à partir de janvier 2018 de l'application des mesures issues du cycle de discussions « PPCR » : sur ce dernier point, la décision brutale de revenir sur cet accord salarial, annoncée officiellement aujourd'hui, constitue une rupture de la parole de l'Etat qui ne figurait même pas au programme du candidat Emmanuel Macron.

L'ensemble des décisions confirment la dégradation prévisible du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires.

Il aura fallu maintes interventions et la mobilisation des agents pour que le ministre annonce que l'augmentation de la CSG serait strictement compensée pour les fonctionnaires, y compris pour les nouveaux recrutés, petite avancée mais qui ne correspond pas à la promesse d'Emmanuel Macron d'augmenter leur pouvoir d'achat à cette occasion.

Le Ministre a aussi annoncé la reconduction de la prime dite « GIPA », maigre compensation pour les agent-es ayant subi une perte de pouvoir d'achat entre 2012 et 2016 : c'est donc bien le moins !

Pour tout le reste, aucune réponse n'a été apportée à nos demandes. En outre, le Ministre renvoie aux mutuelles la responsabilité éventuelle d'une compensation du jour de carence, ce qui entérinerait cette mesure injuste pour les agent-es et reporterait in fine le coût sur les cotisations.

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics ne répond pas aux demandes portées par les personnels en grève et dans les manifestations le 10 octobre.

La FSU a réaffirmé son opposition à cette politique salariale désastreuse qui augure bien mal de la reconnaissance des plus de 5 millions d'agents de la Fonction Publique.

Elle portera, la nécessité que les fédérations de fonctionnaires se retrouvent pour trouver les moyens, dans les suites de ce que les agents ont exprimé le 10 octobre dernier, d'obtenir une réorientation de cette politique.

Les Lilas le 16 octobre 2017



Après le rendez-vous salarial manqué dans la fonction publique

Après le rendez-vous salarial manqué dans la Fonction publique, commence la séquence « Action publique 2022 ».

Cycle de forums et consultations des agent-es et des usagers organisé par le gouvernement pour tout à la fois parler de la qualité des services publics et du travail des agents mais dans l'idée d'accompagner « rapidement la baisse des dépenses publiques »...

L'intervention de la FSU est indispensable pour ne pas laisser justifier à travers ces débats, une possible réduction des missions et du périmètre de la Fonction publique.

Faisons de ces temps, des moments d'expression des agent-es sur les nécessaires évolutions de la Fonction publique pour bien répondre aux besoins de la population et contribuer au développement du pays. Pour dire aussi que cela n'est possible que si les agent-es peuvent jouer tout leur rôle.

Ce débat sur l'avenir de la Fonction publique est un enjeu de société.

Il nécessite de rassembler largement pour peser. Pas facile alors que le monde syndical est déchiré. Pourtant, nous avons prouvé dans la Fonction publique que l'unité est possible. Tout en assumant nos divergences.

Si très vite n'émergent pas des alternatives aux politiques libérales, des débats d'idées à la place des divisions stériles... les reculs vont être lourds de conséquence.

L'avenir est à portée de main, nous y mettons toutes nos forces !

Mercredi 15 novembre 2017

La Cour des Comptes déplore l'inefficacité de la gestion des enseignants !

Dans son rapport publié début octobre, la cour des comptes dresse un tableau sévère de la gestion des enseignants.

Quatre ans après son précédent rapport, elle renouvelle ses préconisations qui dans un contexte de réduction de la dépense publique, ne peuvent que nous inquiéter.

Annualisation des services des enseignants

Pointant la faiblesse du remplacement des absences de courtes durées des professeurs dans le second degré, et constatant le peu de prérogatives des chefs d'établissement qui « ne parviennent pas à régler ces situations au sein de l'équipe enseignante », la cour recommande de fixer le nombre d'heures de travail sur une année (annualisation) et non à la semaine, comme c'est le cas actuellement, ce qui permettrait une plus grande souplesse.

Mais il nous faut tout de même rappeler que près de la moitié de ces absences sont dues à des convocations institutionnelles liées à des missions professionnelles. Et que si les remplacements ne sont plus assurés, c'est faute de recrutement de personnels en nombre suffisant.

Pour le SNUipp et la FSU, au lieu de se focaliser sur les remplacements de courtes durées, la cour des comptes ferait bien de s'inquiéter de l'insuffisance de recrutements qui appauvrit de fait le vivier des remplaçants.

La Cour note également entre 2012 et 2017 un plan de recrutement et pour la fin de cette période « une revalorisation salariale significative » (*que les enseignants ont pu apprécier !*) mais déplore que ces embauches et hausses de salaires « n'ont pas été assorties de contreparties dans les conditions d'exercice du métier, dans l'organisation ou dans le temps de travail »

La Cour propose donc de faire travailler davantage les enseignants et de les contraindre à plus de présence dans les établissements sans jamais s'interroger sur la qualité du service qui en résulterait ; le temps de travail des professeurs dépassant déjà les 40 heures hebdomadaires !

Bivalence dans le second degré

Partant du postulat qu'un des problèmes majeurs du système éducatif serait la déstabilisation des élèves à l'entrée en 6^e, la cour préconise de « mettre en place le cadre juridique permettant les expérimentations d'échanges ou d'affectations de professeurs des écoles

au collège et d'enseignants du second degré à l'école primaire » et d'autre part, « d'instituer, dès la formation initiale, la possibilité de bivalence ou la polyvalence disciplinaire pour les enseignants de collège et d'ouvrir la possibilité pour les enseignants déjà en fonction, d'opter pour l'enseignement de 2 disciplines et développer la polyvalence en classe de 6^e ».

Pour le SNUipp et la FSU, l'opération (qui impacterait le statut des enseignants), permet surtout de substantielles économies et est un formidable moyen de régler la question du remplacement.

Davantage d'autorité pour les chefs d'établissement

Autre critique, l'affectation des professeurs à leurs postes.

Selon la cour, l'affectation se déroule selon un dispositif « rigide » qui « ne prend pas en compte la difficulté des postes ». Davantage d'autorité pour les chefs d'établissement en ce qui concerne la gestion des enseignants permettrait selon elle de limiter l'affectation d'enseignants débutants dans des établissements difficiles.

Elle regrette par ailleurs que « l'évaluation des enseignants n'incorpore pas d'éléments tenant aux résultats des élèves ».

Pour la cour des comptes, « la déconnexion actuelle » entre ces « leviers majeurs de la gestion des enseignants » aboutit à « une situation doublement désavantageuse » pour l'intérêt public : le coût du système éducatif s'accroît sans que sa performance ne s'améliore. Estimant que les marges de manœuvre budgétaires sont limitées pour accompagner des réformes indispensables elle appelle à une « réforme du mode de gestion ».

Alors que le sujet nécessite expertise et réflexion sur les missions assignées aux enseignants, le rapport de la cour des comptes sonne comme la traduction d'une certaine volonté d'adapter le métier d'enseignant aux contraintes économiques.



Infos - Syndicalisation

LE SNUIPP-FSU, C'EST AUSSI...



**LE SNUipp-FSU
aux côtés
des PEGC ...**

Avec :

le bulletin national :
Les PEGC - Le collège

[http://www.snuipp.fr/
Publications-Les-Pegc-le-
College](http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College)

le bulletin académique :
PEGC - Nancy-Metz

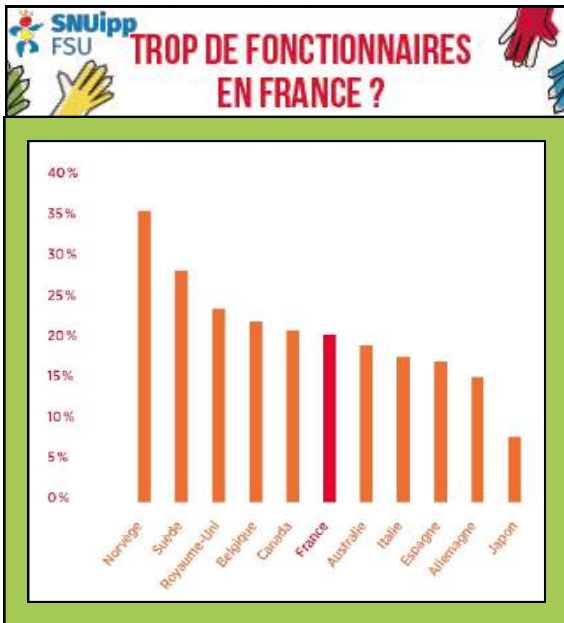
[http://88.snuipp.fr/spip.php?
rubrique276](http://88.snuipp.fr/spip.php?rubrique276)

**la rubrique académique
spéciale PEGC :**

Lien sur le site de votre section départe-
mentale ou [http://88.snuipp.fr/spip.php?
rubrique276](http://88.snuipp.fr/spip.php?rubrique276)

**la lettre électronique des
PEGC : SNUippINFO**

(si vous nous communiquez
votre adresse mail)

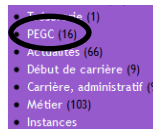


PART DE L'EMPLOI PUBLIC DANS L'EMPLOI TOTAL

Source : Conseil d'analyse économique - juillet 2017

Autour de 20 %, c'est en France la part de l'emploi public dans l'emploi total. Dans la moyenne des pays de l'OCDE donc loin derrière les pays scandinaves.

Des chiffres publiés en juillet dernier par le Conseil d'analyse économique, rattaché auprès du premier ministre qui au même moment déplorait une « addiction » française aux dépenses publiques ...



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER • POUR SOI MÊME • POUR LES ÉLÈVES

- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.

**SE SYNDIQUER
c'est
Utile**

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp Nancy/Metz

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC



Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Mail : Téléphone :

Adresse collège d'exercice :

Département :

**Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz secteur PEGC
1 rue du Pré Chaudron - 57070 METZ**

**SNUipp
NANCY/METZ**

